

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## MANTES-LA-JOLIE, « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Mantes-la-Jolie vient d'être reconnue « **Territoire engagé pour la nature en Île-de-France** » par l'**Agence Française pour la Biodiversité**. Ce label valorise toutes les actions déjà menées localement en faveur de la biodiversité. Il sera aussi une aide précieuse pour concrétiser les projets à venir et poursuivre cette démarche de progrès.

Depuis une douzaine d'années, la Ville a voulu prendre sa part au niveau local dans la résolution des grands défis environnementaux. Cet engagement sur le long terme vient d'être salué par l'**Agence Française pour la Biodiversité**, qui a octroyé à la Ville le label « **Territoire engagé pour la nature en Île-de-France** ».

## LES ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES

Au sein même de la collectivité, des actions d'ampleur ont été menées en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique :

- Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments municipaux avec le remplacement de chaudières énergivores par de nouvelles à haute performance énergétique ;
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre du parc automobile par l'acquisition de véhicules électriques (voitures, vélos) ;
- Gestion plus durable des déchets (points d'apport volontaires, tri sélectif) et développement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaufferie biomasse) ;
- Préservation de la biodiversité (éco-pâturage, rucher), etc.

La superficie en **espaces verts** de la Ville s'élève à **279,89 hectares** soit 63,65m<sup>2</sup> par habitant (5,8m<sup>2</sup> à Paris). Précurseur dans la démarche « **zéro phyto** », la Ville a cessé d'utiliser des pesticides bien avant que la loi ne contraigne les collectivités à le faire.

Un plan de gestion différencié adapte l'intervention humaine en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

Les personnels ont été formés et sensibilisés à cette démarche dont le but est de préserver la biodiversité. Elle a rapidement trouvé une traduction concrète pour les Mantais.

**Par exemple :**

- Végétalisées, les allées des deux cimetières communaux sont désormais vertes ;
- Les riverains se sont habitués à la présence d'espaces verts non tondus qui favorisent la faune et la flore ;
- Hérissons, chauve-souris... des espèces autrefois victimes de la pollution refont leur apparition, signe d'un environnement urbain de meilleure qualité.

En **2015**, le secteur Nord du Val Fourré était labellisé **EcoQuartier** grâce à une démarche innovante. Une approche globale, de la gestion des eaux de pluie à la consommation de l'eau potable, qui a vocation à s'étendre à tout le territoire.

## **LES ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Cet événement inédit a été organisé par l'adjointe au Maire en charge de la **Transition Écologique, Edwige Hervieux**. Tous les acteurs de l'environnement ont été réunis dans le cadre d'une concertation à grande échelle. L'enjeu était de trouver des pistes et des idées innovantes à mettre en œuvre pour accélérer la transition écologique. Le bilan est en cours.

### **Le PLU intercommunal, un outil pour préserver l'environnement**

Aboutissement d'une longue démarche de concertation, le PLU intercommunal va avoir une vraie incidence sur la qualité paysagère et écologique des futurs projets urbains.

Il prévoit notamment la préservation des cœurs d'îlot et des espaces de lisières de jardin, la préservation des espaces collectifs végétalisés, la réutilisation de la terre locale ou encore l'identification d'arbres et de continuités paysagères.

## **LES ACTIONS EN COURS OU À VENIR**

### **RESTAURER LA BIODIVERSITÉ**

Le développement durable est un des objectifs prioritaires du nouveau projet de renouvellement urbain du **Val Fourré**. L'enjeu est non seulement de restaurer la biodiversité mais aussi de réduire les surfaces imperméabilisées et donc de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur urbains.

Parmi les mesures envisagées : la création d'aire de jeux d'eau et d'une fontaine sèche, l'aménagement d'une ferme urbaine, l'installation de murs végétalisés, de toitures végétalisées.

Les écoles seront **éco-réhabilitées** et un parking résidentiel va être « **désimperméabilisé** » pour laisser l'eau ruisseler dans le sol. Enfin, la mise en place de stations de mesure des îlots de chaleur urbaine, fixes et mobiles, va permettre de mesurer concrètement l'impact de ces mesures au Val Fourré et dans l'ensemble de la commune.

### **L'île l'Aumône, un joyau naturel à préserver**

Une réflexion globale est engagée sur les îles. Il s'agit d'en faire un atout pour l'attractivité touristique du territoire mais aussi à destination des habitants. Le tout en protégeant son caractère naturel. L'ambition de la Ville est d'en faire un parc urbain, lieu de vie et d'activités en harmonie avec la nature.

<https://www.manteslajolie.fr/projets-municipaux/transition-ecologique?>

Les îles seront ainsi un cadre idéal pour créer des parcours « découverte » et sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement.